

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit **Encre aqueuse** pour Impika Compact/Evolution/Reference, Trivor 2400
Référence 106R02272
IMPIKA A0001762

Couleur Magenta

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox AG
Sägereistrasse 23
CH-8152 Glattbrugg
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Christoph Schwiezer
Téléphone 043 / 305 12 12
Télécopie 043 / 305 15 51
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucune mesure requise
Mention d'avertissement Aucun(e)
Mentions de danger Aucune mesure requise
Conseils de prudence Aucune mesure requise

2.3 Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-75	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	20-40	56-81-5	200-289-5	--	--	--
2,2-Oxydiéthanol	5-25	111-46-6	203-872-2	Acute Tox. 4	H302	--
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	<5	112-34-5	203-961-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Colorant rouge	2-4	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
Triéthanolamine	<0.1	102-71-6	203-049-8	--	--	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
Inhalation Ingestion	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux	Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation
Peau	Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation oculaire Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Point d'éclair Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas jeter les déchets à l'égout

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA: 10 ppm	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Magenta
pH	8 - 10		
Point d'éclair	Ininflammable		
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C	/	>212 °F
Point de ramollissement	Sans objet		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

Densité	Aucune information disponible
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit
DL50 par voie orale
DL50, voie cutanée

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Informations sur les composants

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
2,2-Oxydiéthanol	12565 mg/kg (Rat)	11890 mg/kg (Rabbit)	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	5660 mg/kg (Rat)	2700 mg/kg (Rabbit)	
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Devrait pas être un sensitizer
Effets mutagènes Non mutagène
Tératogénicité Aucune information disponible
Effets sur certains organes cibles Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

déchets

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-01-14

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

Date de révision 2019-02-01

Remarque sur la révision Adresse pour certaines régions mise à jour

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	
2,2-Oxydiéthanol	STEL 69 ppm STEL 303 mg/m ³ TWA 23 ppm TWA 101 mg/m ³	TWA 23 ppm TWA 100 mg/m ³ STEL 69 ppm STEL 300 mg/m ³		AGW 10 ppm AGW 44 mg/m ³	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	AGW 10 ppm AGW 67 mg/m ³	Huid* STEL 100 mg/m ³ TWA 50 mg/m ³
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³
2,2-Oxydiéthanol		SS-C** TWA 10 ppm TWA 44 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³	STEL 40 ppm STEL 176 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 44 mg/m ³		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	SS-C** TWA 10 ppm TWA 67 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101 mg/m ³	STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³	STEL 101.2mg/m ³ TWA 67.5mg/m ³	TWA 100 mg/m ³ Ceiling 100 mg/m ³
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ³	SS-C** TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ³ TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³ Ceiling 10 mg/m ³ S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	
2,2-Oxydiéthanol					STEL 184 ppm STEL 800 mg/m ³ TWA 115 ppm TWA 500 mg/m ³

FDS n° : F-60011

Encre aqueuse - Magenta

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 4

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 67.5 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³	STEL 15 ppm STEL 101.2 mg/m ³ TWA 67.5 mg/m ³ TWA 10 ppm
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	
2,2-Oxydiéthanol	TWA 10 mg/m ³	TWA 2.5 ppm TWA 11 mg/m ³	LLV 10 ppm LLV 45 mg/m ³ Indicative STLV 20 ppm Indicative STLV 90 mg/m ³ A*		
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	TWA 67 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 68 mg/m ³	LLV 10 ppm LLV 68 mg/m ³ Binding STLV 15 ppm Binding STLV 101 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 68 mg/m ³	TWA 10 ppm TWA 68 mg/m ³ STEL 15 ppm STEL 102 mg/m ³
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m ³	LLV 5 mg/m ³ LLV 0.8 ppm Indicative STLV 10 mg/m ³ Indicative STLV 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.